



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 MARS 2007

N° 2007-01

Nombre de Délégués

En exercice : 38
 Présents : 32
 Votants : 32
 Suffrages
 exprimés : 32
 Acte rendu
 exécutoire après
 dépôt en Préfecture,
 Le

Le Président,

Gérard ROCTON

L'an deux mille sept, le quinze Mars à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 08 Mars se sont réunis à "Espace Coëvrans" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.

L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 16 Février 2007
- Finances :
 - ❖ Présentation et vote du Compte Administratif 2006
 - ❖ Présentation et vote du Compte de Gestion 2006
 - ❖ Affectation du résultat de 2006 sur 2007
 - ❖ Proposition et vote du Budget Primitif 2007
 - ❖ Vote des taux d'imposition 2007
 - ❖ Vote des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007
 - ❖ Bilan et prévisionnel des principaux services
 - ❖ Résultats des consultations engagées depuis le 1^{er} janvier 2007
 - Travaux voirie 2007
 - Achat d'un photocopieur
 - Renouvellement du matériel informatique et câblage
- Commission n° 1bis – Aménagement du Territoire et Statuts de la CCPE :
 - ❖ Compétence "Tourisme"
 - ❖ Compétence "Construction et gestion d'un cinéma neuf"
 - ❖ Réflexion sur la suppression des syndicats d'électrification primaires :
Compétence "Energie"
- Commission n° 2 – Enfance Jeunesse :
 - ❖ Compte rendu de la réunion du 22 février 2007
- Commission n° 3 – Services à la Personne :
 - ❖ Bilan 2006 des actions de la Mission Locale
- Ressources Humaines :
 - ❖ Poste accueil et nettoyage du Jardin Aquatique
 - Modification horaire hebdomadaire
 - ❖ Augmentation du temps de travail de Fabien LAURENT (entretien du site du Gué de Selle) et mise à disposition à la mairie de LIVET EN CHARNIE

La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 08 Mars 2007, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

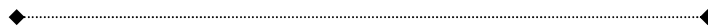
Mr ROCTON Gérard – Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;
 Mrs ROUILLARD – LANGEVIN – Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;
 Mrs ROCTON André – GAGNEUX (délégué suppléant remplaçant Mr VAYER) – THOMAS (délégué suppléant remplaçant Mr GEORGEL) – ROGER – AVANNIER – CHARDRON –
 Mmes DUCHEMIN – BOURGOIN – FROISSARD – MESLET (déléguée suppléante remplaçant Mr LATASTE) (EVRON) ;
 Mr HOUSSET (LIVET EN CHARNIE) ;
 Mrs PAILLEUX – BESSIN – Mme ROBERT (MEZANGERS) ;
 Mrs HEURTEBIZE – CLIMENT (NEAU) ;
 Mrs BOISBOUVIER – MASSON – Mme BIDAULT (déléguée suppléante remplaçant Mr MAUDET) (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
 Mme LORY – Mrs DARDENNES – BEGHIN (STE GEMMES LE ROBERT) ;
 Mrs ROCHE – BLANCHARD (ST GEORGES SUR ERVE) ;
 Mrs BOURDIN J. P. – HAMOND – Mme DESLAURIERS (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mr LATASTE (remplacé par Mme MESLET) (EVRON) ;
- ◆ Mr VAYER (remplacé par Mr GAGNEUX) (EVRON) ;
- ◆ Mr GEORGEL (remplacé par Mr THOMAS) (EVRON) ;
- ◆ Mr RENARD (EVRON) ;
- ◆ Mme FOMBERTASSE (EVRON) ;
- ◆ Mr HAMELIN (LIVET EN CHARNIE) ;
- ◆ Mr LEMONNIER (NEAU) ;
- ◆ Mr MAUDET (remplacé par Mme BIDAULT) (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
- ◆ Mme RENARD (STE GEMMES LE ROBERT) ;
- ◆ Mr FOUCAULT (VOUTRÉ).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Madame MESLET Marie-Claude d'ÉVRON.**



**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 16 Février 2007**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 16 Février 2007.

Le procès-verbal de la réunion du 16 Février 2007 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Présentation et vote du Compte administratif 2006

Monsieur BOISBOUVIER, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2006, y compris les restes à réaliser.

Les résultats sont les suivants :

- **Budget Principal** :
 - Excédent cumulé de fonctionnement : 1 616 874,64 €
 - Déficit cumulé d'investissement : - 109 808,05 €

- **Budget Annexe** :
 - Ateliers relais**
 - Excédent cumulé de fonctionnement : 249 233,42 €
 - Excédent cumulé d'investissement : - 241 961,11 €

 - Pépinières d'entreprises**
 - Excédent cumulé de fonctionnement : 27 342,34 €
 - Déficit cumulé d'investissement : - 27 342,34€

 - Parc d'activités R. VADEPIED**
 - Excédent cumulé de fonctionnement : 0,00 €
 - Déficit cumulé d'investissement : 0,00 €

 - Zone artisanale et industrielle VOUTRE**
 - Excédent cumulé de fonctionnement : 2 525,28 €
 - Excédent cumulé d'investissement : 0,00 €

 - Résultats consolidés de l'ensemble des budgets**
 - Excédent cumulé de fonctionnement : 1 895 975,68 €
 - Déficit cumulé d'investissement : - 379 111,50 €

Les aspects essentiels de ce compte administratif sont présentés ci-après.

BUDGET PRINCIPAL

↳ Dépenses de fonctionnement

A/ La gestion courante : Le crédit a été consommé à hauteur de 89% (4 189 763 Euros)

dont Chapitre 011 : charges à caractère général : crédit consommé à 67 %

Les principales variations concernent :

- économies à la ligne de crédit sur l'ensemble des articles
- article 61521 à 61558 : L'entretien des biens et voirie varie selon l'usure, les conditions climatiques,...
- article 617 : Etudes : Selon les indications des services de l'équipement il avait été inscrit un crédit de 150 000 € pour les études de la voie de contournement Châtres / Evron.

Chapitre 012 : Charges de personnel : crédit consommé à 99 %

Economies principalement sur la mise à disposition de personnel pour le service animation jeunesse et sur des mouvements de personne.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : crédit consommé à 93 %

- article 65212 : La somme n'a pas été affectée au budget annexe, le résultat de ce budget étant équilibré par le solde produit de la vente de l'atelier n° 1.

Monsieur ROCTON, Président, rappelle que la CCPE assure la prise en charge du contingent incendie dont le montant est loin d'être négligeable puisqu'il s'élève à 270 000 €.

B/ La gestion financière :

Chapitre 66 : frais financiers : Crédit consommé selon l'état de la dette.

C/ Les écritures spécifiques :

Chapitres 67 et 68 :

Mandatements effectués selon les variations d'actif et des biens à amortir.

Recettes

A/ La gestion courante : Les recettes constatées (5 371 828,46 €uros) représentent 101,90 % des prévisions soit + 100 338 d'encaissements supplémentaires.

Chapitre 013 : atténuation de charge

- article 64191 : Indemnisation d'un congé de maternité de 2005.
- article 64192 : Ces remboursements sont conditionnés par le nombre de contrats souscrits et leur durée.

Chapitre 70 : produits d'exploitation : émission à 116 %

- article 706321 : Entrées Jardin Aquatique : augmentation liée à la fréquentation et aux nouveaux tarifs.
- article 706322 : Centre Sportif du Gué de Selle : progression correspondant en partie à l'occupation par la P.E.P. de Torcé.
- article 70848 : Mise à disposition de personnel. La recette complémentaire correspond au personnel MNS affecté à Ernée...

Chapitre 73 : impôts locaux : émission de plus de 100 %.

Chapitre 74 : dotations et participations : 100 %.

- article 74723 : Participation Région : il reste à encaisser le solde de la subvention pour l'étude du musée des Carrières.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : émission à 100 %.

B/ La gestion financière :

Chapitre 76 : Produits financiers : conforme à l'état de la dette recouvrée.

C/ Les écritures spécifiques :

Chapitres 77 et 79 :

- article 776 : Ecriture d'ordre non réalisée.

Section investissement :

Le total des dépenses s'élève à :	4 186 632,10 €
+ restes à réaliser (engagements)	261 290,94 €
+ déficit 2005 reporté	<u>729 068,07 €</u>

TOTAL (A) 5 176 991,11 €

Celui des recettes s'élève à :	4 903 749,51 €
+ restes à réaliser (engagements)	<u>163 433,55 €</u>

TOTAL (B) 5 067 183,06 €

Soit un déficit (besoin de financement) de 109 808,05 € (11 950,66 € sans les restes à réaliser)

Bilan des opérations d'investissement :

N° opération	Libellé / objet	Coût TTC		Financement réalisé				
		Paiements	R.A.R.	Nature	Subventions		Fonds Propres (dont TVA)	Emprunt
					Encaissées	R.A.R.		
125	Renouvellement matériel, mobilier, outillage, véhicules (Espaces Verts, Technique, voirie communautaire, ...)	123 891,36		Département	562,00		123 329,36	
193	Gros travaux dans les bâtiments communautaires	17 560,54		C.A.F.	1 538,00		14 484,54	1 538,00
601	Voirie communautaire 2006	123 678,52		Département D.G.E.	31 484,00 8 304,43		83 890,09	
101	Piste piétons et cycles Evron / Mézangers	274 300,24		Région Département	58 915,00 6 120,00		209 265,24	
102	Gué de Selle : Travaux divers	18 729,82	5 000,00				23 729,82	
302	Agrandissement bureaux à Espace Coëvrons	389,44					389,44	
222	Rénovation et extension Jardin Aquatique	3 271 785,34	256 290,94	Etat Région Département Europe	116 428,73 717 584,25 150 100,00 60 789,50	139 196,75 24 236,80	1 169 740,25	1 150 000,00
	TOTAUX	3 830 335,26	261 290,94		1 151 825,91	163 433,55	1 624 828,74	1 151 538,00

4 091 626,20

4 091 626,20

R.A.R. : Restes à réaliser

Monsieur BOISBOUVIER dresse ensuite rapidement le bilan des budgets annexes.

Ateliers Relais

Le résultat net global est de 7 272,31 €.

Compte-tenu de l'ajournement du projet de construction d'un atelier relais à blanc, suite à la libération de l'atelier n° 4 par la société T.S.A., l'autofinancement prévu pour cette construction a remplacé la subvention d'équilibre prévue au budget principal.

Pépinière d'entreprises

Ce budget est équilibré par la subvention du budget principal (32 105,33 €) qui finance en partie le remboursement des emprunts.

A noter l'aménagement de l'atelier n° 6 pour permettre l'accueil des stagiaires d'avenir formation (8 415 €).

Pour 2006, le taux d'occupation était de :

- 25 % pour les bureaux,
- 80 % pour les ateliers (sans celui affecté à avenir formation).

Parc d'Activités Raoul Vadepied

Ce budget est équilibré par la subvention et l'avance du budget principal (47 295 €) qui finance en partie le remboursement des emprunts. A noter une vente de parcelle à Monsieur et Madame NIEROZ G. (négociant sanitaires) de 2 100 m².

Zone artisanale et industrielle de Voutré

La dernière parcelle disponible a fait l'objet d'une option d'achat.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Gérard ROCTON confie la présidence de l'Assemblée à Monsieur René HEURTEBIZE, 1^{er} Vice-Président pour procéder au vote du compte administratif et se retire.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Monsieur le Président Gérard ROCTON réintègre l'assemblée et propose l'adoption du compte de gestion, remis par le comptable du Trésor et dont les écritures sont identiques au compte administratif.

Le présent compte est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2006 :

Monsieur BOISBOUVIER propose l'affectation suivante :

Budget principal : Excédent de fonctionnement cumulé 1 616 874,69 €
virement à la section investissement : 109 808,05 €
en report à la section fonctionnement : 1 507 066,59 €

Budget Ateliers Relais : Excédent de fonctionnement cumulé 249 233,42 €
virement à la section investissement : 241 961,11 €
en report à la section fonctionnement : 7 272,31 €

Budget Pépinière d'Entreprises : Excédent de fonctionnement cumulé..... 27 342,34 €
virement à la section investissement : 27 342,34 €
en report à la section fonctionnement : 0,00 €

Le Conseil Communautaire valide l'affectation du résultat proposée.

☞ Proposition et vote du budget primitif 2007

Monsieur BOISBOUVIER communique les éléments de ce projet de budget en commentant les inscriptions budgétaires nécessitant des précisions.

Lors de la réunion du débat d'orientations budgétaires du 16 février dernier les principales variations du budget concernaient :

- Le fonctionnement sur une année entière du jardin aquatique après la réalisation des travaux d'extension et de rénovation dont le remboursement de l'emprunt.
- La compétence du réseau d'assistantes maternelles (R.A.M.).

Ceci tout en maintenant les mêmes taux d'imposition des taxes locales directes (impôts locaux) pour lesquelles à ce jour nous n'avons pas eu notification des bases et du produit assuré.

Par ailleurs, il y a lieu de noter l'intégration des reports des résultats de 2006, le compte de gestion présenté par le comptable du Trésor Public et le compte administratif étant en conformité.

BUDGET PRINCIPAL

Section fonctionnement :

Compte tenu de la notification des bases d'impositions des 4 taxes locales le matin même de la réunion, les chiffres ci-dessous intègrent ces nouvelles données.

Le total des dépenses s'élèvent à 5 780 137 € et celui des recettes à 6 792 227 € avec reprise de l'excédent de 2006, soit un résultat positif prévisionnel de plus de 1 000 000 € pour fin 2007. Ce chiffre tient compte de l'ensemble des dépenses et recettes inscrites en fonctionnement et en investissement.

Une partie de ce résultat pourra ainsi autofinancer les investissements nouveaux de 2008 et années suivantes.

↳ Dépenses de fonctionnement

A/ La gestion courante des services : 4 850 900 € soit une augmentation de 3,11 %.

Détail des principales variations par chapitres :

Chapitre 011 : 929 650 € stabilité compensée par les variations à l'intérieur des articles dont :

- article 606113
 - article 606121
 - article 606122
 - article 60624
- } Augmentation des crédits pour fonctionnement sur une année complète du Jardin Aquatique.
- article 617 : En 2006 les crédits études de la voie de contournement Evron/Châtres comprenaient des études jusqu'à l'avant-projet estimées par les services de la D.D.E. à 150 000 €.
 - article 6184 : En 2006 le crédit avait été augmenté pour la formation du personnel du Jardin Aquatique pendant la fermeture.
 - article 6237 : En 2006 un crédit complémentaire était inscrit pour la réalisation d'une plaquette de présentation de la CCPE.
 - article 6247 : Crédit en augmentation pour le transport des scolaires au Jardin Aquatique.
 - article 6283 : Nouveau crédit pour gros nettoyage journalier du Jardin Aquatique.

Chapitre 012 : Frais de personnel : 1 645 500 € (+ 5,70 %)

Les variations concernent :

- 2,10 % au titre de l'augmentation de l'indice de rémunération des salaires et des cotisations patronales (Fonds National d'Aide au Logement), de la revalorisation des grades de la catégorie C avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2006 et de l'évolution de carrière.
- + 5 % pour nouveaux postes créés dont :
 - ◆ 1,60 % au service jeunesse (Réseau d'Assistantes Maternelles),
 - ◆ 2,10 % au service jardin aquatique (maîtres nageurs et personnel accueil et entretien),
 - ◆ 1,30 % au service animation sportive scolaire.
- - 1,40 % du crédit 2006 affecté au versement d'un capital décès.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 101 100 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 174 650 € (+2,76 %).

Ce chapitre comprenant les éventuelles subventions d'équilibre pour les budgets annexes les variations d'une année sur l'autre sont à analyser en conséquence.

- article 65213 : Progression du crédit pour autofinancement de l'aménagement de l'atelier n° 7 pour accueil de l'épicerie sociale.
- article 6531 : 1 poste de vice-président est vacant.
- article 65541 : La participation sera votée fin mars toutefois l'évolution globale du budget SVET serait de plus de 5 % mais compte-tenu de la répartition entre les communautés de communes selon le potentiel fiscal l'évolution pour la CCPE serait de 2,70 %.
- article 65542 : Son évolution serait identique à celle de la revalorisation des bases d'imposition de la taxe foncière bâtie soit 1,80 %.

B/ La gestion financière :

Chapitre 66 : frais financiers : 72 465 € (- 2 %)

Ce chiffre comprend les emprunts remboursés par les communes et SOCOPA.

En réalité les annuités d'emprunt de la CCPE progressent de 42 300 € suite à la réalisation du prêt pour le jardin aquatique.

C/ Les écritures spécifiques :

Chapitres 023 et 042 :

L'ensemble de ces écritures retrace les transferts internes vers la section investissement (amortissements...).

Recettes de fonctionnement

A/ La gestion courante : 5 244 770 € soit une baisse comptable de 0,51 % qui après déduction de la subvention exceptionnelle D.D.R. de 2006 (article 74836) et ajout des entrées au jardin aquatique sur l'année 2007 (article 706321) représente une évolution de 2,63 %.

Chapitre 013 : atténuation de charges : 26 500 €

- article 64191 : En 2006, il y avait le remboursement d'un capital décès.

Chapitre 70 : produits d'exploitation : 449 250 €

Comme nous l'avons déjà indiqué la progression concerne l'inscription des entrées au jardin aquatique sur une année entière.

Chapitre 73 : impôts locaux : 4 071 096 € (+ 3,18 %)

Le produit fiscal attendu, suivant les données chiffrées communiquées par la Trésorerie Générale est en progression de 3,90 % (y compris compensations de l'Etat).

Les bases augmentent de la manière suivante :

- TH.....+ 3,08 %
- FB.....+ 3,07 %
- FNB.....+ 1,83 %
- TP+ 4,31 %

Les nouvelles données modifient les inscriptions budgétaires de la manière suivante :

- article 7311 : 2 684 096,00 € (au lieu de 2 660 000 €)
- article 74124 : 181 677,00 € (au lieu de 178 000 €).
- article 74833 : 9 816,00 € (au lieu de 9 500 €)
- article 74834 : 64 046,00 € (au lieu de 60 500 €)

Cette augmentation des recettes n'a pas d'affectation et vient par conséquent augmenter l'excédent prévisionnel.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 678 124 € comme indiqué ci-dessus la baisse se rapporte à la subvention exceptionnelle "Dotation de Développement Rural" pour le jardin aquatique qui s'impute obligatoirement en fonctionnement. Après retrait de cette subvention, le chapitre progresse de 5,82 %.

- article 74124 : Dotation Globale de Fonctionnement : + 2,24 %.
- article 74781 : Complément de crédit correspondant à la participation de la CAF pour le réseau d'assistantes maternelles.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 19 800 €. Pas de changements.

B/ La gestion financière :

Chapitre 76 : Produits financiers : 33 390 €

Baisse du crédit suite à l'extinction des emprunts remboursés par les communes.

C/ Les écritures spécifiques :

Ces dernières retracent les transferts internes vers la section investissement (amortissement subventions).

Section investissement :

Monsieur BOISBOUVIER présente ensuite la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 541 923 €.

Dépenses

• Subventions d'équipement.....	284 500,00
• Opérations d'équipement.....	846 291,00
• Remboursement emprunt	304 358,00
• Autres immobilisations financières.....	79 124,00
• Opérations d'ordre	15 700,00
• Report déficit exercice 2006	11 950,00
	<u>1 541 923,00</u>

Recettes

• Subventions d'équipement.....	214 208,00
• Dotations et FCTVA	160 000,00
• Excédent fonctionnement capitalisé.....	109 808,00
• Autres immobilisations financières.....	192 435,00
• Opérations d'ordre	148 700,00
• Virement de la section de fonctionnement...	716 772,00
	<u>1 541 923,00</u>

Les opérations d'équipement sont listées ci-dessous :

N° opération	Libellé / objet	Coût TTC	Financement envisagé			
			Nature	Subvention	Fonds Propres (dont TVA)	Emprunt
125	Renouvellement matériel, mobilier, outillage, véhicules (Espace verts, technique, voirie communautaire,...)	130 000	Subvention CAF	1 716	128 284 (20 000)	
102	Gué de Selle : aménagements divers (Tennis / Arrosage intégré)	100 000	Subvention Département	6 567	93 433 (15 000)	
193	Gros travaux dans bâtiments communautaires : câblage informatique...	30 000	Subvention CAF	1 991	28 009 (4 500)	
701	Voirie communautaire 2007	170 000	D.G.E. Fonds Solidarité Routière	13 300 27 200	129 500 (26 300)	
222	Jardin Aquatique : climatisation, plantations, complément équipement.	256 300* 100 000	Subventions	163 430*	192 870 (55 000)	
101	Piste piétons et cycles Evron / Mézangers (refuge + prolongement)	50 000			50 000 (7 700)	
103	Numérisation cadastrale (PLU/POS)	10 000			10 000	
TOTAUX (arrondis)		846 300		214 204	632 096 (128 500)	0

846 300

* Restes à réaliser de 2006

Monsieur BOURDIN rappelle les subventions du Conseil Général et de la Fédération Française de Football pour l'arrosage intégré du terrain de football du Gué de Selle.

OPERATIONS FINANCIERES

- Subvention d'équipement : développement BEL : 218 500 €
- Subvention d'équipement : déconnexion réseau eaux usées abattoir, avec le SIAEP des Coëvrons : 65 725,50 €

BUDGET ANNEXE

Ateliers relais :

Ensemble immobilier de l'Internationale du siège PELLETEY : crédit à inscrire selon évolution du dossier.

Parc d'activités Raoul Vade pied de Châtres la Forêt :

Voirie : 2^{ème} phase des voies d'accès côté Evron et côté Châtres : 30 000 € HT

Pépinière d'entreprises :

Transformation atelier n° 6 pour épicerie sociale : 50 000 € HT
financement par subvention du budget principal

Pour répondre à la question de Madame DUCHEMIN, la subvention de la CAF de 1 716 € de l'opération 125 concerne du matériel acheté en 2006 pour le service Enfance Jeunesse.

Monsieur BOISBOUVIER présente ensuite rapidement les budgets annexes.

Ateliers Relais

Comme nous l'avions indiqué à la réunion du Débat d'Orientations Budgétaires, ce budget enregistre une modification suite à la résiliation du crédit-bail de l'atelier n° 4 par la société T.S.A.

Pépinière d'entreprises

Une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire, les locations ne couvrent pas les charges d'emprunts.

Pour rappel, un crédit de 50 000 € a été inscrit pour l'aménagement de l'atelier n° 7 destiné à l'épicerie sociale.

Parc d'Activités R. Vade pied

Pour rappel, inscription de crédit pour réalisation voirie 2^{ème} phase.

Zone artisanale et Industrielle de Voutré

Inscription d'un crédit pour l'option sur la dernière parcelle à vendre.

Le Conseil Communautaire, après mise au vote par le Président,

- ❖ **MODIFIE les crédits des articles 7311, 74124, 74833 et 74834 comme précisés page 12 du présent document.**
- ❖ **ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2006.**

☞ Vote des taux d'imposition 2007

A l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le maintien des taux d'imposition,

- ❖ **4,53 % Taxe d'Habitation.**
- ❖ **8,46 % Taxe foncière sur le bâti.**
- ❖ **13,49 % Taxe foncière sur le non bâti.**
- ❖ **4,37 % Taxe professionnelle.**

Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007

Le Conseil Communautaire vote à compter de cette année les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

- ❖ **Zone A : collecte en porte à porte des conteneurs individuels : 12,11 %**
- ❖ **Zone B : collecte en porte à porte : 11,28 %**
- ❖ **Zone C : collecte en points de regroupement : 10,71 %**

Bilan et prévisionnel des principaux services

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances présente les bilans 2006 et prévisionnel 2007 des différents services de la CCPE.

- Voirie communautaire
- Centre d'Hébergement Sportif et Socio-éducatif
- Base de loisirs du Gué de Selle
- Jardin Aquatique
- Structure d'insertion "FLORIS"
- Maison de Pays
- O.T.S.I. (Office Tourisme Syndicat d'Initiative)

Le Conseil Communautaire, après en avoir pris connaissance valide l'ensemble des documents présentés.

Résultats des consultations engagées depuis le 1^{er} janvier 2007

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les consultations engagées depuis le 1^{er} janvier 2007 :

Travaux de curage et arasement bermes de la voirie communautaire

4 entreprises ont répondu au dossier.

L'entreprise **CHAPRON** de Ste Gemmes le Robert a été retenue pour un prix global de **26 479 € TTC**

Travaux voirie 2007

6 entreprises ont répondu au dossier.

L'entreprise **CHAPRON** de Ste Gemmes le Robert a été retenue pour un prix de **173 627,49 € TTC**

Renouvellement du photocopieur de l'administration générale (matériel actuel amorti)

9 entreprises ont répondu au dossier.

L'entreprise **SYSTEMATIC** de Laval a été retenue pour l'achat d'un appareil de marque **XEROX** noir et blanc et couleur au prix de **9 135 € TTC**

Renouvellement du matériel informatique et câblage (matériel actuel amorti)

Câblage du réseau :

5 entreprises ont répondu au dossier.

L'entreprise **SPIE** de Laval a été retenue pour un prix de **4 184,12 € TTC**.

Matériel (serveur + 6 postes et imprimantes) :

5 entreprises ont répondu au dossier.

L'entreprise **LOGICIA** de Laval a été retenue pour un prix de **15 769,26 € TTC**

Le Conseil Communautaire valide l'ensemble de ces consultations.

COMMISSION N° 1BIS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et STATUTS DE LA CCPE

☞ Compétence "Tourisme"

Monsieur le Président présente les différentes propositions concernant l'exercice de la compétence "Tourisme" sur notre territoire.

Une proposition qui prévoit une mutualisation de l'exercice de cette compétence à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.

Une autre proposition qui prévoit une mutualisation de l'exercice de cette compétence à l'échelle du SVET des Coëvrons.

Cette seconde proposition exige que la compétence "Tourisme" si elle est acquise par la Communauté de Communes, soit ensuite par délibération du Conseil Communautaire déléguée au SVET des Coëvrons.

Dans un premier temps, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que cette compétence soit transférée à la Communauté de Communes dans les termes précisés ci-après.

La présentation de ce dossier suscite un débat parmi les membres.

Monsieur MASSON, Madame DUCHEMIN et Monsieur CHARDRON s'interrogent sur la maîtrise que pourra opérer la CCPE sur cette compétence dès lors qu'elle sera déléguée au SVET.

Monsieur Gérard ROCTON répond que pour l'instant la proposition formulée n'est pas de transférer cette compétence au SVET mais à la CCPE pour asseoir d'ores et déjà cette compétence sur des bases légales ; la délégation de cette compétence au SVET sera soumise ultérieurement à l'approbation du Conseil Communautaire et des garanties sur les modalités d'exercice de cette compétence seront demandées au SVET des Coëvrons.

Monsieur André ROCTON indique qu'il y a eu des avancées positives sur ce dossier depuis les dernières réunions, et que les membres de l'office de tourisme d'Évron sont désormais d'accord sur les orientations proposées. Il proposera à son Conseil Municipal de voter le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Pays d'ÉVRON.

Monsieur Michel THOMAS demande si une étude des coûts de fonctionnement de l'E.P.I.C. (Etablissement Public Industriel et Commercial) chargé de l'exercice de cette compétence à été faite.

Monsieur Gérard ROCTON répond que l'E.P.I.C. reprendra dans son fonctionnement le personnel actuellement en place au SVET chargé du Tourisme.

Beaucoup de membres s'interrogent sur la répartition des charges financières de cet E.P.I.C. entre les quatre Communautés de Communes.

Cette question rejoint la préoccupation du Président qui demande clairement que la répartition de ces charges tiennent largement compte du nombre d'agents exerçant sur chaque Communauté de communes.

Monsieur BESSIN s'interroge également sur les statuts du personnel de cet E.P.I.C. pour l'avenir, et notamment du responsable du pôle touristique.

Monsieur MASSON pose la question suivante : le Président de l'E.P.I.C. sera-t-il indemnisé ?

Madame DUCHEMIN pense que compte tenu de la teneur des débats, l'Assemblée n'est pas mûre pour déléguer cette compétence au SVET.

Monsieur le Président soumet ensuite le projet de transfert de la compétence "Tourisme" au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (30 pour et 2 abstentions Mme DUCHEMIN et M. THOMAS),

- ❖ **CONSIDERANT que la compétence Tourisme telle qu'elle est définie est d'intérêt communautaire,**
- ❖ **APPROUVE la proposition du Président,**
- ❖ **DÉCIDE d'inclure cette compétence suivante dans les statuts de la Communauté de Communes :**

- *Politique du logement et du cadre de vie :*

⇒ **Tourisme :**

- "Les missions d'accueil et d'information de la CCPE,
- la promotion touristique de son territoire de référence,
- une contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local".

Cette compétence se substitue à la compétence figurant actuellement dans les statuts et rédigée de la manière suivante :

"Office de Tourisme : prise en charge des coûts d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays d'Evron excepté les charges salariales de l'hôtesse d'accueil.

- ❖ **CHARGE le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales de notifier cette délibération à tous les Maires des communes affiliées à la CCPE, qui doivent consulter leur Conseil Municipal sur cette modification des statuts dans un délai maximum de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération.**

Compétence "Construction et gestion d'un cinéma neuf"

Monsieur le Président présente ce projet de construction et d'aménagement d'un cinéma neuf. Il communique les informations souhaitées par les membres du Conseil Communautaire sur la conception globale de cet équipement, ses incidences financières et le probable calendrier de réalisation.

Cette présentation se décline de la manière suivante :

- la nécessité règlementaire d'inclure la compétence "cinéma" dans les statuts de la CCPE, rédigée de la manière suivante :
 - "Construction et aménagement d'un cinéma neuf à ÉVRON – Entretien et exploitation de ce cinéma".
- les aspects techniques
 - 1 salle de 200 places, 1 salle de 100 places, 1 salle de 80 places, 1 salle de projection et les annexes nécessaires.
- le financement prévisionnel
 - coût prévisionnel :3 000 000,00 € TTC (2 500 000,00 € HT)
 - subvention 40 %1 000 000,00 € TTC
 - emprunt750 000,00 € TTC
 - autofinancement800 000,00 € TTC
 - FCTVA450 000,00 € TTC

TOTAL3 000 000,00 € TTC

Le concours financier de la ville d'ÉVRON, commune d'implantation sera sollicité sous forme de fonds de concours.

- implantation
 - centre ville d'ÉVRON
- calendrier
 - compte tenu du temps nécessaire au montage du dossier et du temps de réalisation des travaux, l'ouverture du cinéma peut être envisagée pour septembre 2009.

Monsieur le Président invite ensuite les membres du Conseil Communautaire à délibérer sur ce projet.

Monsieur BOISBOUVIER se déclare tout à fait favorable à ce dossier et pose la question des modalités futures de fonctionnement et d'exploitation de ce cinéma.

Monsieur MASSON pose la question de la prise en charge du déficit si effectivement l'exploitation du cinéma ne permet plus l'équilibre.

Monsieur ROCTON répond que si nous nous référons à l'exemple de SEGRÉ, le nombre d'entrées est en progression et permet d'atteindre quasiment l'équilibre. Toutefois, la collectivité a prévu de verser une subvention annuellement à l'Association exploitante du cinéma pour équilibrer ses comptes.

Monsieur André ROCTON précise que pour l'apport financier de la ville d'ÉVRON sous forme de fonds de concours, il s'agit pour l'instant d'une proposition de la commission permanente. Il déclare que ce sujet reste à débattre sur certains de ses aspects.

L'implantation de ce cinéma nécessitera la démolition du grand bâtiment qui n'a aucune valeur marchande.

L'apport financier de la mairie ne pourrait-il pas être la prise en charge de cette démolition et la cession du terrain nu à la CCPE ?

Monsieur GAGNEUX pose la question de savoir si l'implantation d'un cinéma doit générer une enquête particulière vis-à-vis des riverains ? des renseignements seront pris dans ce sens.

Monsieur le Président demande ensuite au Conseil Communautaire de se déterminer sur ce transfert de compétence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ **CONVAINCU de l'intérêt de la construction d'un cinéma neuf sur le Pays d'Evron.**
- ❖ **CONSIDERANT que la construction et l'exploitation de cet équipement sont d'intérêt communautaire.**
- ❖ **APPROUVE à l'unanimité la proposition du Président.**
- ❖ **DECIDE d'inclure la compétence suivante dans les statuts de la CCPE, au chapitre.**
 - *Politique du logement et du cadre de vie :*
 - ⇒ Culture :
 - "Construction et aménagement d'un cinéma neuf à Évron – Entretien et exploitation de ce cinéma".
- ❖ **CHARGE le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales de notifier cette délibération à tous les Maires des communes affiliées à la CCPE, qui doivent consulter leur Conseil Municipal sur cette modification des statuts dans un délai maximum de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération.**

☞ Réflexion sur la suppression des syndicats d'électrification primaires : Compétence "Energie"

Monsieur le Président présente ce dossier en précisant l'Orientation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale :

- Suppression des Syndicats Primaires d'Electrification.
- Maintien du Syndicat Départemental d'Electrification.

Si cette option est retenue, chaque commune reprendra sa compétence "réseau électrique", "télécommunication" et "gaz". Ensuite, deux solutions :

1 – la commune transfère cette compétence directement au SDEGM.

2 – la commune transfère cette compétence à la communauté de communes qui organisera la concertation avec les communes, et la transfèrera ensuite au SDEGM.

Le Conseil Communautaire, dans sa globalité pense que le maintien des syndicats primaires d'électrification ne se justifie plus, et se montre favorable à leur suppression.

Ce dossier sera à suivre en fonction des orientations définies pour effectuer le transfert de compétence vers les Communautés de Communes et le Syndicat Départemental d'électrification.

COMMISSION N° 2 – ENFANCE JEUNESSE

☞ Compte rendu de la réunion du 22 février 2007

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président de la CCPE, présente ce dossier.

En premier lieu, il fait le bilan financier et le bilan qualitatif du fonctionnement des centres de loisirs en 2006 et de l'animation sportive.

Le bilan financier peut se résumer de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Coût du service
Fonctionnement	280 786,10	<i>Participation familles</i> 27 298,08 <i>CAF MSA</i> 131 963,57 1275,00	120 249,45
Investissement	13 450,95	<i>CAF</i> 3 707,00	9 743,95
TOTAL	294 237,05	164 243,65	129 993,40

Le coût résiduel à la charge de la CCPE s'élève à 129 993 € ; la prévision inscrite dans le "contrat temps libre" est de 140 000 €.

Sur le plan qualitatif, Monsieur BOURDIN précise que nous pouvons toujours faire le constat que les Centres de Loisirs bénéficient davantage en terme de fréquentation aux communes d'implantation.

L'objectif de rééquilibrer l'offre de loisirs entre ÉVRON et les autres communes de la CCPE est atteint.

Monsieur BOURDIN fait ensuite le point sur les dossiers suivants :

- l'accueil des enfants dès 3 ans dans les Centres de Loisirs.

Afin de rendre équitable l'offre des centres de loisirs sur l'ensemble du territoire et suite à des demandes régulières des familles (notamment sur le centre de loisirs de Voutré) il paraît important de réfléchir sur l'accueil des enfants dès trois ans dans tous les centres.

Cette réflexion nous a amené à repenser l'accueil en terme de locaux adaptés et à usage unique sur les temps d'ouverture des centres.

Il est proposé pour le centre de loisirs de Voutré :

- D'ouvrir le centre de loisirs, pour le mois de juillet 2007, dans les locaux de l'école Maternelle (locaux adaptés pouvant accueillir les enfants de 3 ans)
- De proposer dans un second temps l'implantation du centre de loisirs dans la zone de l'ancien camping avec des bâtiments de type « préfabriqués ». La surface nécessaire pour ce type d'accueil serait d'environ 200 m².
- Le financement de ce projet reste à définir. L'orientation pourrait cependant être la suivante :

- La maîtrise d'ouvrage reste prise en charge financièrement par la CCPE, avec la possibilité de participation de la commune de VOUTRÉ sous forme de fonds de concours.

- les actions proposées dans le cadre du Contrat Educatif Local pour l'année 2007.

La liste des actions éligibles au C.E.L. pour 2007 est proposée de la manière suivante :

Échanges internationaux :

- Olympiades en Angleterre (ville d'Évron)
- Séjours en Allemagne (Centre socioculturel La boule d'Or)
- Les mois de l'Europe (FJT « le Nymphéa »)

Animations sportives et culturelles :

- « Je bouge sport avec ma ville » (ville d'Évron)
- Tournoi inter régional handisport (ville d'Évron)
- « Après-midi récréatifs » (FJT « le Nymphéa »)
- Expo « Maine Sciences » (Centre socioculturel La boule d'Or)
- Animation sportive intercommunale (CCPE)

Citoyenneté :

- Action contre le racisme avec les établissements scolaires (FJT)
- Action de prévention routière (FJT)

Infos jeunes :

- Les mercredis de l'info (FJT)
- Action « Que faire cet été » (loisirs et Jobs) (FJT)

Prévention des conduites addictives :

- Action prévention « alcool et jeunes » à la fêtes de la musique (Centre socioculturel La boule d'Or)

Prévention de l'illettrisme

- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) (Centre socioculturel La boule d'Or)

Projets «jeunes »

- Séjour neige ados (Centre socioculturel La boule d'Or)
- Séjour d'été ados (Centre socioculturel La boule d'Or)
- Atelier radio (CCPE)
- Chantiers « argent de poche » (CCPE)

- proposition de mini-camps pour l'été 2007.

Les camps proposés sont les suivants :

Voutré : Camp au Gué de Selle : du 04 au 06 juillet (6-7ans)

Camp itinérant dans le sud Mayenne du 09 au 13 juillet (9- 14 ans)

Camp multisports à Ambrières-les-Vallées du 23 au 27 Juillet (7-9ans)

Mézangers : Camp multisports à Ambrières-les-Vallées du 23 au 27 Juillet (6-12ans) *

* **Modification** des dates du camp multisports à Ambrières-les-Vallées prévu du **16 au 20 juillet** et non du 23 au 27 Juillet pour le centre de loisirs de **Mézangers**.

Saint Christophe du Luat : Camp au Gué de Selle : du 09 au 11 juillet 2007 (3-6ans)
Camp multisports à Ambrières-les-Vallées du 16 au 20 Juillet (7-12 ans)

Monsieur BOISBOUVIER suggère que le Centre de loisirs de ST CHRISTOPHE DU LUAT fonctionne la dernière semaine d'août. Il y aurait une demande importante des familles pour cette période.

Cette demande sera étudiée.

Besoin en personnel pour l'été sur les trois centres de loisirs :

- 4 directeurs BAFD : la nouvelle législation des séjours de vacances (septembre 2006) nous oblige à avoir un directeur présent sur les lieux de camps de plus de trois nuits.
- 12 animateurs BAFA

Proposition d'animation pour les ados :

Atelier Radio : Du 16 au 27 juillet (reconduite de cet atelier sur deux semaines en partenariat avec le centre socioculturel La Boule d'Or et le FJT « le Nymphéa »)

Dispositif « argent de poche » : Cette animation cadrée et réglementée consiste à mettre en place des demi-journées de chantiers collectifs courts (une semaine) où les jeunes (de 16 à 18 ans) sont indemnisés en contre partie du service ou du travail qu'ils rendent à raison de 15 € par demi-journées. Ceci nécessite de recenser des chantiers sur les communes et d'y impliquer un technicien (souvent l'employé communal). Les jeunes sont encadrés sur toute la durée du chantier par un animateur et ponctuellement par le technicien.

Proposition de dates pour ces chantiers : Du 09 au 13 juillet : Chantier à définir (Mézangers)
Du 30 juillet au 03 août : Rénovation d'équipement sportif à Voutré

Monsieur PAILLEUX propose qu'à ce titre une intervention ait lieu sur le terrain de sports de MEZANGERS dans la semaine du 09 au 13 juillet.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- ❖ **CHARGE le Président d'approfondir la réflexion en cours sur les modalités à mettre en place pour l'accueil des enfants dès 3 ans sur l'ensemble du Territoire.**
 - ❖ **VALIDE les projets d'actions à proposer dans le cadre du financement C.E.L. pour 2007.**
 - ❖ **VALIDE les propositions d'organisation de mini-camps pour l'été 2007.**
 - ❖ **VALIDE les projets d'animation pour les adolescents pendant l'été 2007.**
- **Atelier radio**
 - **Dispositif "argent de poche"**
 -

❖ **AUTORISE le Président à signer les documents à intervenir.**

COMMISSION N° 3 – SERVICES A LA PERSONNE

œ Bilan 2006 des actions de la Mission Locale Emploi

Monsieur ROCTON présente ce bilan 2006 en rappelant les aspects essentiels, à savoir :

- une proportion importante de jeunes chômeurs de plus de 6 mois,
- une part importante de femmes,
- 84 % des jeunes demandeurs d'emploi sont suivis par la Mission Locale.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

RESSOURCES HUMAINES

☞ Poste accueil et nettoyage du Jardin Aquatique

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame Claudine MAUVIEUX fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin 2007.

Le poste actuel est un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 73 % d'un temps complet.

Le dossier est en cours d'examen pour juger de la nécessité éventuelle de modifier le temps de travail hebdomadaire.

☞ Augmentation du temps de travail de Fabien LAURENT (entretien du site du Gué de Selle) et mise à disposition à la mairie de LIVET EN CHARNIE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'il a été décidé de créer un poste d'agent des services techniques à temps incomplet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2007 pour l'entretien du site du Gué de Selle.

Monsieur le Président propose que ce temps soit porté à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2007, étant précisé que l'agent nommé sur ce poste sera avec son accord, mis à disposition de la commune de LIVET EN CHARNIE à raison de 7 heures hebdomadaires, à compter de cette même date.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❖ **DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (précédemment intitulé agent des services technique) à 80 % d'un temps complet à compter du 1^{er} juillet 2007.**
- ❖ **DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2007.**
- ❖ **DONNE son accord à la mise à disposition d'un adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 7 heures hebdomadaires à la commune de LIVET, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2007.**
- ❖ **AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention correspondante avec Monsieur le Maire de LIVET EN CHARNIE.**

Mise à disposition de personnel à l'Association des Producteurs de la Vallée de l'Erve.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 20 décembre 2003 décidant la mise à disposition de personnel à la CCPE à l'Association des Producteurs de la Vallée de l'Erve pour participer à la bonne organisation du Festival de la Viande qui se déroule annuellement en septembre et décembre.

Cette mise à disposition concerne les tâches de secrétariat et de sonorisation du site. Elle a pris fin le 31 décembre 2006 et Monsieur le Président propose de la renouveler pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2007.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE l'exposé du Président et le renouvellement de cette mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2007.**
- ❖ **AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes,**
- ❖ **CONFIRME la gratuité de ces mises à disposition compte-tenu de l'ampleur de ces grandes manifestations et des retombées qu'elles génèrent.**

QUESTIONS DIVERSES

☞ Tarifs du Centre d'Hébergement (complément à la délibération du 20 septembre 2006)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de l'accueil de classes découvertes au Centre d'Hébergement du Gué de Selle, nous pouvons être amenés à intégrer dans le projet d'accueil des visites diverses (visite de musée à Jublains,...) et des possibilités de transport par cars.

Pour nous permettre d'inclure ce type d'activités dans le projet, de l'inclure dans le financement et d'en solliciter le paiement, il est nécessaire de compléter la délibération du 20 septembre 2006 relative aux tarifs du Centre d'Hébergement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **CHARGE le Président, lors de l'accueil de classes découvertes, de solliciter près des classes accueillies le remboursement des prestations fournies à hauteur de la facture acquittée par la CCPE :**
 - **pour les activités diverses donnant lieu au versement d'un droit d'entrée,**
 - **pour le transport par cars organisés à cet effet.**

En fin de réunion, Monsieur ROCTON Gérard précise qu'il a rencontré récemment les repreneurs potentiels de l'Entreprise "Internationale du siège PELLETEY" à ÉVRON.

Il précise que ce dossier de reprise est toujours à l'étude avec l'Administrateur judiciaire nommé dans le cadre de la procédure de redressement.

La séance a été levée à 22 H 40.

La Secrétaire de séance,

Marie-Claude MESLET

Le Président,

Gérard ROCTON